

Consignes à respecter lors des examens

Pour le bon déroulement des examens, et en application des textes réglementaires fixant les dispositions pédagogiques, nous vous invitons à respecter les consignes suivantes :

- Un PV d'examen est mis à la disposition de chaque responsable du module. Il est à remplir soigneusement et à remettre à l'administration après la fin de l'examen (le plus tôt possible).
- Une convocation de surveillance est également envoyée à chaque surveillant. La présence des surveillants à l'examen est obligatoire. Dans le cas d'impossibilité d'assurer une surveillance, le surveillant est dans l'obligation de : se faire remplacer par un collègue et d'informer le responsable du module ainsi que l'administration.
- L'arrivée à la salle d'examen doit être au plus tard 05 minutes avant le début de l'examen.
- Tout étudiant se présentant à un examen doit se munir d'une pièce d'identité officielle (Carte Nationale, Permis de conduite, Passeport, carte d'étudiant) qu'il doit déposer sur la table. Autrement, l'étudiant n'est pas autorisé à passer l'examen.
- L'étudiant doit mentionner : son nom, prénom, matricule et l'intitulé de la matière avant de commencer à répondre aux questions, et ce sur toutes les feuilles d'examen et de brouillons.
- La liste des étudiants présents à l'examen avec émargement et avec vérification de l'identité des étudiants, doit être établie par salle d'examen.
- Tout étudiant est dans l'obligation d'utiliser uniquement ses affaires personnelles (stylos, gommes, effaceurs, etc) et il ne doit pas faire recours aux emprunts durant l'examen.
- Les téléphones doivent être éteints pendant l'examen, et leur utilisation est formellement interdite (ni comme calculatrice, ni comme montre).
- L'accès à la salle d'examen n'est pas autorisé aux étudiants après 30 minutes du début de l'examen, et tout étudiant ne peut quitter la salle d'examen qu'après écoulement de 30 minutes de la durée d'examen.
- Tout étudiant doit remettre sa copie d'examen, même vide.
- Tout étudiant doit respecter les consignes des enseignants surveillants.

**Vice-Doyen des études et
des questions liées aux étudiants**